



INFOS CFDT



CONGES DE MALADIE ORDINAIRE

Une mesure injuste !

Une mise en œuvre chaotique préjudiciable aux agents !

Depuis le 1^{er} mars 2025, les congés de maladie ordinaire (CMO) sont sanctionnés par une **RETENUE DE 10 %** sur les revenus des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État.

La CFDT est fermement opposée à cette mesure injuste qui vise à faire des économies sur le dos des agents publics malades !

D'après les informations obtenues de la DRH ministérielle, les services payés ne devraient pas être en mesure de recouvrer les retenues liées à la maladie ordinaire avant le mois de juillet 2025. L'abattement s'applique cependant depuis le 1^{er} mars.

La CFDT s'indigne d'une telle situation inadmissible pour les agents !

La CFDT dénonce une mesure mise en place dans l'urgence sans anticipation des impacts sur la paye et sans prendre en compte les conséquences pour les agents.

La CFDT EXIGE QUE L'ADMINISTRATION :

- Informe officiellement les agents sur le calendrier de mise en œuvre de l'abattement de 10% pour les agents en CMO depuis le 1er mars
- Lisse dans le temps les trop versés liés à cet abattement.

La CFDT s'inquiète également de l'impact de charges supplémentaires sur les services de payés des SGAMI déjà surchargés et réclame des effectifs supplémentaires pour y faire face.

Pour toute estimation de l'impact de votre maladie sur votre rémunération, un simulateur en ligne: <https://smi-cfdt.fr/calculateur-perte-de-salaire-en-cas-darret-maladie/>

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LA CFDT POUR TOUTES QUESTIONS .

Vos contacts CFDT :

